Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le
ID : 031-213101694-20220927-22_CM_DEL_256-AU

COMMUNE D'ESCALQUENS

DÉCISION DU MAIRE

Prestation de service

Spectacle ''Croqu'Noël''

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Toulouse

Numéro 2022/256

Service Médiathèque

Le Maire de la commune d'Escalquens,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- **Vu** la délibération n°2020-37 en date du 23 juillet 2020, octroyant délégations prévues à l'article pré-cité,

Considérant que la commune d'Escalquens organise un spectacle pour les enfants pour Noël dans le but de leur faire découvrir de nouvelles formes artistiques ainsi qu'à leurs parents. La collectivité favorise de ce fait l'accès pour tous à la diversité culturelle et elle permet également de créer du lien social.

Considérant la proposition de prestation de l'association Popatex pour le spectacle « Croqu'Noël », spectacle offert aux enfants (adhérents ou pas de la médiathèque mais résidents sur la commune) pour Noël,

DECIDE

Article 1 : La commune d' Escalquens confie la prestation à l'association POPATEX BP 70431 31004 Toulouse cedex 6**,** pour un montant de 750 € TTC. Ce montant comprend les frais de gestion et de déplacements.
Les comédiennes Agnese Migliore et Marie Kieffer-Cruz joueront ce spectacle intitulé « Croqu'Noël » le mercredi 30 novembre 2022 à 16h30 à la salle des fêtes.

Article 2 : De signer le contrat d'engagement établi par l'association « Popatex » pour le Spectacle cité ci-dessus et qui reprend la date, les heures de prestation (arrivée, installation, séance et rangement) et les conditions techniques du spectacle entre autres.

Article 3 : Cette dépense est prévue au budget 2022 de la médiathèque article 6232.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la ville d' Escalquens, sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et affichée conformément aux règles en vigueur. Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Escalquens, le 27 septembre 2022

Le Maire,

MAIRIE D'ESCALQUENS (31) (Haute-Garonne)

Jean-Luc TRONCO

Le Maire d'Escalquens certifie que le présent document a été :

Publié le :03/10/2022

Notifié le :03/10/2022